

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réalisation d'un circuit de cheminements doux entre les espaces naturels de l'agglomération - Modalités d'intervention**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la charte pour l'environnement vers le développement durable (actions 19, 20 et 21), la Communauté Urbaine de Bordeaux a souhaité étudier et développer les possibilités de création de cheminements doux entre les grands espaces de l'agglomération, et ainsi promouvoir et développer les axes piétonniers et cyclables.

La création de cheminements doux correspond à une demande forte des habitants qui souhaitent utiliser des modes de déplacements alternatifs à la voiture pour leurs déplacements quotidiens mais aussi pour pratiquer des loisirs de proximité.

Afin d'élaborer un circuit de cheminements doux dans l'agglomération, il est nécessaire de s'appuyer sur un schéma directeur communautaire qui s'attachera à :

• **Réaliser une continuité de cheminement** pour offrir des parcours de découverte du patrimoine naturel, architectural, culturel, historique de la Communauté Urbaine. Ainsi, l'objectif est de définir, au mieux, un maillage de cheminements doux (avec un usage prioritaire aux piétons et cyclistes VTC, sur un sol maximum à 40 % en revêtement dur) pour proposer un « **Tour de découverte** » du patrimoine de la Communauté en précisant :

- les types de couverture des cheminements doux utilisés (revêtement ou sol naturel)
- les collectivités (communes, CUB, Conseil Général de la Gironde, autres) responsables des différents tronçons du parcours pour la création des continuités et la gestion des tronçons
- le mode de coordination entre les maîtres d'ouvrage avec des conventions spécifiques si nécessaire,
- le jalonnement discret identifiant les parcours.

Pour assurer la mise en œuvre de ce maillage territorial, le chef de projet du Plan Garonne coordonnera ces actions et élaborera une étude de définition cartographiée du Tour de découverte de la Communauté Urbaine (parcours principal et boucles locales) qui fera ensuite l'objet de topo-guides par secteurs.

- Cette continuité d'itinéraires comportera des sections communautaires, des portions communales et éventuellement des chemins de servitude.  
Pour les sections communautaires, intégrées ou pas au schéma directeur des pistes cyclables, la CUB assurera naturellement la maîtrise d'ouvrage sur les finances de ses services.
- **Pour les parties d'itinéraires communales, il est proposé d'encourager financièrement les communes** en prenant en charge l'aménagement de ces cheminements, en complément

des pistes cyclables aménagées par la Communauté Urbaine, en référence à son « schéma directeur des itinéraires cyclables », mais aussi, en lien avec l'aménagement de sentiers piétonniers, dans les espaces naturels, réalisé par le Conseil Général de la Gironde dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Ainsi, la Communauté Urbaine de Bordeaux propose d'accompagner financièrement les communes pour l'aménagement de ces cheminements, au titre de l'intérêt communautaire, en attribuant :

- une aide en subvention d'équipement de 50 % à la commune financeur après déduction des éventuelles subventions votées.

En tout état de cause, cette aide est une subvention d'équipement à la commune dont le montant n'excédera pas la part du financement assurée par cette dernière en référence à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, lorsqu'un ou plusieurs co-financeurs viennent soutenir ces projets.

Les ramifications de ce « Tour de découverte » seront examinées sous réserve d'un intérêt patrimonial particulier ou d'une connexion au réseau de transport en commun.

Une commune peut bénéficier de l'aide financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur des opérations d'étude, d'aménagement et d'acquisition foncière liées à ces aménagements dans la limite de **30.000 euros par an** et par commune.

Les projets de cheminements doux seront réalisés en référence :

- aux études préalables du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées,
- ou à des études particulières pour l'aménagement de boucles locales en cohérence avec le schéma directeur des cheminements doux élaboré par la Communauté Urbaine.

Pour soutenir ce dispositif d'aide aux communes, des crédits sont à inscrire au chapitre 204, article 20414, fonction 8330, CRB D400 du programme VCA au PPI de 2007 – 2011 pour un montant annuel de 180.000 €.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine pour l'élaboration du schéma directeur communautaire des cheminements doux telles qu'elles viennent d'être exposées, étant précisé que toute intervention de la Communauté Urbaine correspondant au versement d'une subvention d'équipement fera l'objet d'une délibération spécifique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 OCTOBRE 2006

M. Vincent FELTESSE